

Longueuil, le 14 mars 2017

PAR COURRIEL

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*
N/réf. : ACC 17-01

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 17 février 2017 et visant à obtenir les informations suivantes :

- « 1. *Tous les documents et rapports transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales, au ministère de la Sécurité publique et au Bureau du coroner relatifs aux enquêtes du BEI depuis juillet 2016;*
2. *Une liste des dates de finalisation des enquêtes en cours prévus. »*

En réponse à votre demande d'accès, nous sommes en mesure de vous donner les informations suivantes :

À la question 1 :

Nous avons répertorié deux rapports d'enquête correspondant aux critères de votre demande. Ces rapports ne peuvent toutefois vous être communiqués en vertu des articles 28 alinéas 1 et 5, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, puisqu'ils contiennent des renseignements obtenus dans le cadre d'une enquête ordonnée en vertu de la *Loi sur la Police* et visant à déterminer si des infractions ont été commises. De plus, ces rapports contiennent des renseignements personnels concernant plusieurs personnes.

Nous vous invitons à suivre le cheminement de ces enquêtes via le site Internet du BEI (www.BEI.gouv.qc.ca) dans la section Enquêtes. À chacune des étapes importantes touchant une enquête du BEI, un communiqué est publié afin d'en aviser la population.

À la question 2 :

Veillez prendre note que le BEI ne détient aucune liste des dates de finalisation prévues des enquêtes en cours, le cheminement de ce type d'enquête étant étroitement lié à des éléments sur lesquels il n'exerce aucun contrôle.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous avez un mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Ci-joint un Avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], mes salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Me Sylvain Ayotte
Conseiller juridique
Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau des enquêtes indépendantes
201, Place Charles-Le Moyne #6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 640-1350
Télécopieur : 450 670-6386
info@bei.gouv.qc.ca